



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 18 octobre 2016

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal



Sont présents :



Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Benoit Morin	Parent
4-	Jean-Sébastien Provençal	Parent
5-	Jean-Sébastien Roy	Parent
6-	Chantal Ladouceur	Parent et présidente de l'OPP
1-	Geneviève Décarie	Enseignante
2-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Geneviève Labelle	Enseignante
4-	Lucie Mercier	Enseignante
5-	Marie-Eve Migneault	Enseignante
6-	Karine Lupien	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Mario Crevier	Commissaire

	Sont absents :
1-	Sonia Belley Directrice-adjointe
2-	Christian Heppell Parent
1 a).	Présence et quorum
	Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h03.
1 b).	Accueil des nouveaux membres
	On fait un tour de table où chacun se présente.
1 c).	Mot de la direction
	Madame Montambeault remercie tout le monde d'être présent. Leur implication est importante. Elle nous explique que M. Landreville, représentant du comité EHDA, et M. Heppel, membre du comité de parents, sont absents parce que leur rencontre a lieu eux aussi ce soir. Elle demande à Mme Mercier, enseignante et déléguée syndicale, de faire part aux membres du CÉ d'une décision des enseignantes : puisque le temps qu'elles consacrent aux réunions du CÉ n'est pas reconnu syndicalement à leur tâche, elles quitteront après les points à adopter et à approuver. Mme Montambeault explique par la suite que les points de la section « Travaux du conseil » seront désormais en début de rencontre afin de permettre le quorum et l'avancement des dossiers. Les enseignantes quitteront par la suite. Nous terminerons, sans la présence des enseignantes, par les points d'information.
1 d).	Mot du commissaire
	Monsieur Crevier nous parle du bassin de l'école 034 et de ses délimitations. L'école du Vieux-Verger accueillera probablement l'an prochain les surplus des autres écoles. Il y aura beaucoup de changements au niveau de la commission scolaire : le DGA prend sa retraite. Il sera remplacé incessamment. M. Pelchat aux ressources matérielles quitte aussi ainsi que Robert Beaudry, directeur de l'école Rapides-Deschênes qui sera remplacé par François Bélanger. Le poste de direction de Lac-des-Fées sera à combler bientôt. Difficultés pour avoir un terrain pour l'école 035 parce que le département de l'urbanisme bloque tout à cause du zonage.

2.	Questions du public
	s/o
3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20161018 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>  <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 18 octobre 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>
4.	Adoption du procès-verbal du 31 mai 2016
011 - CE 20161018 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p>  <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Jean-Gabriel Hasbani, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>

5.	Travaux du conseil
5 a).	Élection à la présidence et substitut à la présidence
011 - CE 20161018 - 03	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault explique le rôle de la présidence et demande si des gens veulent proposer une candidature ou s'autoproposer. Le nom de M. Benoit Morin est soumis et il accepte d'être président pour la prochaine année. Madame Catherine Charbonneau accepte d'être son substitut.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que le CÉ choisit son président parmi les parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire (<i>LIP, art. 56</i>).</p> <hr/>  <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'APPROUVER que Monsieur Benoit Morin remplisse le poste de président du CÉ et que son substitut soit Mme Catherine Charbonneau.</p>
5 b).	Régie interne du conseil
011 - CE 20161018 - 04	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault aimerait que la régie soit adoptée ce soir. Toutefois, les parents désirent que les délais d'information soient rallongés à 5 jours ouvrables. Ils désirent plus de documents sur les points à l'ordre du jour. C'est bon pour comprendre et favoriser un débat constructif. Ils désirent aussi qu'on amène dans les points d'information et savoir où on en est un mois à l'avance. Mme Mercier suggère de faire un comité avec des représentants des deux côtés, durant les heures de classe pour respecter leur convention collective. Geneviève Décarie, Karine Lupien, Jean-Gabriel Hasbani et Jean-Sébastien Roy feront partie du comité. Afin de pouvoir tenir notre prochaine rencontre, tous sont d'accord pour adopter les points 1, 2, 3 et 5.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de <i>la Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit établir ses règles de <i>Régie interne</i>;</p> <hr/>  <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier et appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'ADOPTER les points 1, 2, 3 et 5 pour ce soir et de reporter au mois prochain l'adoption complète de la régie interne 2016-2017.</p>

5 c).	Calendrier de travail de l'année
011 - CE 20161018 - 05	<p>PRÉAMBULE On doit tenir un minimum de cinq rencontres par année. On en a déterminé huit pour l'année. Dorénavant, les rencontres auront lieu les 3^e ou 4^e mardis du mois à 19h à la bibliothèque de l'école.</p> <p>CONSIDÉRANT que Madame Lison Montambeault, la directrice, a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger pour l'année 2016-2017;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer sur invitation;</p> <div data-bbox="909 724 1006 798" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Marie-Eve Migneault, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le calendrier de travail 2016-2017 pour les travaux de notre conseil d'établissement, tel que proposé par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal (no. 1) pour en faire partie intégrante.</p>
5 d).	Sondage SG : pré-inscription pour la relâche 2017
011 - CE 20161018 - 06	<p>PRÉAMBULE Un sondage sera envoyé à tous les parents pour la semaine de relâche. Un minimum de 60 enfants est requis pour que le service entre dans ses frais. Le coût sera de 163 \$ par enfant. Deux invités viendront à l'école et il y aura trois journées thématiques. Le retour sera fait en décembre.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 89.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger la possibilité de consulter l'ensemble des parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs;</p> <p>CONSIDÉRANT que le service de garde peut, mais n'a aucune obligation d'offrir un service lors du congé de la semaine de relâche;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT que le service de garde doit s'assurer que les frais exigés correspondent aux coûts engendrés par l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche tout en respectant les règles de contributions financières exigées aux parents;</p>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont choisi de consulter l'ensemble des parents des élèves qui fréquentent l'école sur le sujet à l'étude;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Jean-Sébastien Provençal, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER que soient sondés les parents des élèves de l'école sur l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche selon les règles établies dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (no. 2) pour en faire partie intégrante;

DE FAIRE PART aux membres du conseil d'établissement des résultats de ce sondage.

5 e).

Patinoire de proximité

011 - CE
20161018 - 07

PREAMBULE Depuis cinq ans, il y a une patinoire de proximité. La Ville demande la collaboration et l'engagement de l'école qui paie un entreteneur et est remboursée par la Ville au printemps. Ça permet aux enfants de faire du patin et aux résidents des alentours d'en profiter aussi.

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors de jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives;

CONSIDÉRANT l'article 110.3 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement peut organiser des services à des fins sociales, culturelles ou sportives, ou permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux du centre;

CONSIDÉRANT l'offre de la ville de Gatineau d'établir une patinoire de proximité sur le terrain de l'école du Vieux-Verger (stationnement parc du Vieux-Verger, rue John Egan) selon leur plan de déploiement des patinoires externes;

CONSIDÉRANT que la ville défraie entièrement les montants pour l'entretien de la patinoire (3 500,00 \$);

CONSIDÉRANT que Ecotek plus a accepté de faire l'entretien de ladite patinoire;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER qu'une patinoire de proximité soit érigée près du stationnement du parc du Vieux-Verger, rue John Egan.

5 f).

Location du gymnase

**011 - CE
20161018 - 08**

PRÉAMBULE Chaque année, on loue les locaux. C'est toujours les mêmes qui renouvellent et c'est pourquoi c'est déjà commencé. Ces argents ont été prévus pour toutes sortes de besoins au niveau de l'école. Tout l'argent nous revient. L'an dernier, ça a servi à peindre les casiers.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition qui lui a été soumise par Madame Lison Montambeault, directrice, répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Geneviève Décarie, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le plan d'utilisation des locaux de l'école que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice, pour l'année scolaire 2016-2017, dont une copie est jointe en annexe au procès-verbal (no. 3) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5 g).

Budget CÉ et secrétariat

**011 - CE
20161018 - 09**

PRÉAMBULE Le CÉ dispose d'un montant de 500\$ pour son fonctionnement. Aux fins de secrétariat du conseil d'établissement et de l'assemblée générale de l'année scolaire 2016-2017, le montant total sera remis à la secrétaire pour la prise de notes, la rédaction et la mise en page des procès-verbaux.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e par. de la *LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Geneviève Décarie, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget du conseil d'établissement 2016-2017 tel que proposé, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (no. 4) pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice et Benoit Morin, président, pour qu'ils rendent compte au conseil de l'état du budget une fois l'an, conformément à nos règles de régie interne.

5 h).

Cour d'école

011 - CE
20161018 - 10

PRÉAMBULE La phase deux a été réalisée durant l'été. 42 840 \$ d'investissements depuis les deux dernières années. Depuis le printemps, il y a eu des soumissions pour les ballons poire. On installera d'ici peu une patère avec trois ballons.

CONSIDÉRANT que le CÉ assure la gestion de ses revenus et de son fonds spécial et qu'il en surveille l'administration par la commission scolaire (*article 94 de la LIP*);

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de la cour d'école prévoyait l'installation de structure de type ballon poire et que les enseignants et le personnel du service de garde furent consultés;

CONSIDÉRANT que trois soumissions conformes ont été déposées par différents fournisseurs;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité:


D'ADOPTER la recommandation qu'Innovajoux soit la compagnie désignée pour venir installer les structures de ballon poire dans la cour d'école du Vieux-Verger.

LES ENSEIGNANTES QUITTENT LA RENCONTRE DU CÉ

6.	Rapport aux représentants de parents
6 a).	Comité de parents (remis : rencontre du comité à la CSPO le même soir)
	La rencontre du comité de parents a lieu ce soir. M. Heppel y assiste et nous fera un compte-rendu à la prochaine rencontre.
6 b).	Comité EHDAA (remis : rencontre du comité à la CSPO le même soir)
	La rencontre du comité EHDAA a lieu ce soir. M. Landreville, notre représentant, y assiste et nous fera un compte-rendu à la prochaine rencontre.
6 c).	OPP
	a) Rapport des activités
	Le marchethon doit avoir lieu jeudi ou sera remis à vendredi en cas de pluie. On remettra des pommes données par IGA aux enfants après la marche. L'argent amassé servira pour le mur séparateur. Il y a de superbes décorations pour l'Halloween qui ont été faites par le service de garde. Il y aura 2 danses d'Halloween. On a fait l'achat d'une lumière pour les danses. On a un DJ bénévole. Du côté des activités parascolaires, on s'interroge à savoir si les activités devraient devenir permanentes pour l'année. Il y a une problématique au niveau du service de garde puisqu'il manque de locaux quand il pleut. Ça demande beaucoup de gestion le midi, mais c'est plus facile le midi que le soir. Il y aura une campagne de financement avec la vente de brosses à dents. L'hygiéniste dentaire est très enthousiasmée. On projette de faire une activité grandiose pour le départ des élèves à la fin de l'année. Plus de détails aux prochaines rencontres. Suggestion : installer un thermomètre à l'entrée de l'école pour voir où sont rendues nos contributions. On explore la possibilité d'avoir plus de visibilité - page Facebook ou mini Info-OPP. Il y a des tables de multiplication dans les escaliers d'une école de Papineauville. On fera un suivi à ce sujet. L'OPP aimerait lancer un livre de recettes pour le lunch.
	b) Mur séparateur
	On travaille depuis plusieurs années à amasser des sous afin de maximiser les activités de fin de journée. Le coût était estimé à 63 000 \$ il y a 2 ans. Présentement, on a l'argent pour le réaliser. Il y aura moins d'enfants l'an prochain, mais avec les classes spéciales, ça facilitera la gestion d'horaires. C'est une décision à regarder ensemble. Se ferait l'été prochain.

7.	Correspondance
	s/o
8)	Informations et suivis
8 a).	Représentants de la communauté
	On n'a pas encore trouvé personne pour combler les deux sièges vacants. Mme Montambeault invite les membres à approcher des gens, Un parent suggère d'approcher des personnes qui s'occupent des autistes (Trait-d'Union, Pavillon du Parc).
8 b).	Formation sur le CÉ, 1^{er} nov. 19 h
	Mme Montambeault invite les membres à assister à la soirée qui expliquera comment fonctionne un CÉ, l'information sur les lois qui le régissent. On doit s'inscrire avant le 27 octobre.
8 c).	Normes et modalités
	C'est un document annuel à titre informatif envoyé il y a deux semaines. Les parents ont reçu la première communication la semaine dernière. Le premier bulletin doit être remis avant le 20 novembre; les autres avant le 15 mars et le 10 juillet. Les crochets indiquent ce qui est obligatoire selon le MEES et les « X » indiquent qu'on doit avoir une note dans certaines compétences et que c'est un choix-école.
8 d).	Culture à l'école
	On attend une réponse de la commission scolaire. Préscolaire, 1 ^{re} et 2 ^e années : exercice avec la caméra sur le cinéma. Si c'est accepté, la personne-ressource viendrait les 28 et 29 novembre. L'activité coûte 1 666.17 \$, mais l'école débourse 579,00 \$. Pour les grands, on inviterait Marc Walter, un artiste visuel qui, avec du bois mort et des branches recyclées, ferait des pergolas avec les élèves au-dessus des « bandamis » ou autres projets. Il viendrait en avril prochain et le coût de l'activité serait de 2 182 \$, mais l'école débourserait 758 \$ au total.

8 e).	Aide-mémoire des résolutions au CÉ
	Tableau concocté par Mme Montambeault pour visualiser les différents points et le moment où ils seront adoptés ou approuvés. Mme Montambeault passe au travers du tableau dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (no. 5) pour en faire partie intégrante.
8 f).	Politique premiers soins
	La commission scolaire a demandé à ce que soit revue la politique des premiers soins. Madame Montambeault en fait la présentation et précise certains points plus sérieusement.
	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures et une demande est faite pour pouvoir continuer la rencontre. Karine Lupien donne son approbation.
9.	Varia
9 a).	École 034
	On parlera de l'école 034 et des avancées à toutes les rencontres. Il y aura transition pour les enfants qui partent, mais aussi pour les élèves qui restent et qui se retrouveront dans une école ayant des classes spéciales.
9 b).	Sécurité des élèves
	M. Hasbani se demande comment il se fait qu'un camion de béton coulait du ciment à 16h00 un vendredi soir. Il remet en doute la sécurité des élèves et des parents. Mme Montambeault dit qu'au départ, on lui avait promis que les travaux débuteraient à 18h00, mais que les ouvriers se sont présentés à 16h00 et que c'était à prendre ou à laisser.

10.	Levée de la séance
011 - CE 20161018-11	<p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps alloué est dépassé;</p> <hr/> <div style="text-align: center;">  </div> <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Jean-Sébastien Provençal, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 14.</p>

Benoit Morin
Président du conseil d'établissement

Le 18 octobre 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 18 octobre 2016
Date